

789 (XXX). Rapport du Secrétaire général sur les programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil économique et social

Prend acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les programmes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies ³².

*1132^e séance plénière.
3 août 1960.*

790 (XXX). Assistance technique en matière d'administration publique: envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions 1256 (XIII) et 1385 (XIV) de l'Assemblée générale, en date des 14 novembre 1958 et 20 novembre 1959,

³² Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/3366.

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration ³³,

Considérant que le programme expérimental d'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration s'est révélé utile,

Considérant en outre que ce personnel est de plus en plus demandé et que l'envoi de ce personnel correspond à un besoin urgent, en particulier pour répondre aux requêtes des pays accédant à l'indépendance,

Recommande à l'Assemblée générale :

a) D'organiser sur une base continue l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration ;

b) De prier le Secrétaire général de continuer à consulter les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique toutes les fois que les demandes relèvent de leur compétence ;

c) De fixer à un niveau correspondant aux besoins en ce domaine les ressources financières nécessaires à cette activité.

*1132^e séance plénière.
3 août 1960.*

³³ *Ibid.*, document E/3370.

QUESTIONS SOCIALES

769 (XXX). Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le rapport du Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire (troisième session) ³⁴,

Prend acte du rapport établi par le Haut-Commissaire pour être transmis à l'Assemblée générale, à sa quinzième session.

*1128^e séance plénière,
25 juillet 1960.*

770 (XXX). Contrôle international des stupéfiants

A

RAPPORT DE LA COMMISSION DES STUPÉFIANTS

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Commission des stupéfiants (quinzième session) ³⁵.

*1129^e séance plénière,
25 juillet 1960.*

B

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL PERMANENT DE L'OPIUM

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Comité central permanent de l'opium sur les travaux du Comité en 1959 ³⁶.

*1129^e séance plénière,
25 juillet 1960.*

C

MISSION POUR L'ÉTUDE DE LA QUESTION DES STUPÉFIANTS AU MOYEN-ORIENT

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné les paragraphes 54 à 65 du rapport de la Commission des stupéfiants ³⁷ qui traitent du rapport

³⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Supplément n° 11 (A/4378) et appendice.

³⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 9 (E/3385).

³⁶ E/OB/15 et E/OB/15/Addendum (publications des Nations Unies, numéros de vente: 59.XI.3 et 59.XI.3.Addendum).

³⁷ Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 9 (E/3385).